



Norme
internationale

ISO 6185-3

Bateaux pneumatiques —

Partie 3:

**Bateaux d'une longueur de coque
inférieure à 8 m et d'une puissance
moteur assignée supérieure ou
égale à 15 kW**

Inflatable boats —

*Part 3: Boats with a length of the hull less than 8 m with a motor
power rating of 15 kW and greater*

**Troisième édition
2024-04**

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 6185-3](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/253faa67-7074-469d-acad-3d712b49055d/iso-6185-3>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	v
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	3
4 Symboles et abréviations	4
5 Exigences de construction et de structure	5
5.1 Matériaux structurels	5
5.1.1 Dispositions générales	5
5.1.2 Matériaux constituant le plancher flexible et le tube de flottabilité	5
5.1.3 Bois	7
5.2 Matériau de flottabilité utilisé dans les tubes de flottabilité remplis de mousse	7
5.2.1 Dispositions générales	7
5.2.2 Essais	7
5.3 Levage du bateau	8
5.3.1 Dispositions générales	8
5.3.2 Accessoires de levage du bateau (le cas échéant)	8
5.3.3 Essai de surcharge complet du bateau	8
5.4 Résistance de la structure du bateau	8
5.4.1 Dispositions générales	8
5.4.2 Essai de chute (bateaux pneumatiques semi-rigides uniquement)	9
5.4.3 Essais sur l'eau	10
5.5 Essai de résistance de la liaison du tube de flottabilité avec la structure rigide (essai de type uniquement)	11
5.5.1 Dispositions générales	11
5.5.2 Exigence	11
5.6 Résistance des principaux accessoires installés	12
5.6.1 Dispositions générales	12
5.6.2 Exigence	12
6 Exigences de stabilité et de flottabilité	12
6.1 Dispositions générales	12
6.2 Capacité de charge maximale	13
6.2.1 Méthodes de détermination	13
6.2.2 Nombre limite d'équipage	13
6.3 Essai de chargement désaxé	14
6.4 Exigences de flottabilité	14
6.4.1 Volume total de flottabilité	14
6.4.2 Détermination de la flottabilité	15
6.4.3 Subdivision des tubes de flottabilité gonflables (chambres)	15
6.4.4 Pressions nominales (tubes de flottabilité gonflables)	16
6.4.5 Raccords de gonflage (le cas échéant)	16
6.4.6 Résistance du tube de flottabilité gonflable	17
6.5 Flottabilité horizontale à l'état envahi	18
6.6 Étanchéité	18
6.6.1 Ouvertures et envahissement	18
6.6.2 Vidange de la coque (sous le pont)	18
6.6.3 Essai d'étanchéité à l'eau (non applicable aux bateaux autovideurs)	19
6.7 Évaluation du temps de vidange du cockpit (bateaux de type VIII uniquement)	19
6.7.1 Exigences	19
6.7.2 Exigences relatives à l'essai d'auto-vidange	19
6.7.3 Méthode d'essai	19
6.7.4 Exigences de calcul de vidange rapide	19

ISO 6185-3:2024(fr)

7	Exigences relatives à la sécurité de fonctionnement	19
7.1	Détermination de la puissance maximale du moteur et de la vitesse maximale de manœuvre	19
7.2	Prévention des chutes à la mer et rétablissement	20
7.2.1	Dispositions générales	20
7.2.2	Emplacement des prises de main installées sur les tubes de flottabilité des bateaux rapides	20
7.2.3	Panneaux de sécurité des zones d'assise	20
7.3	Sièges et leurs systèmes de fixation (s'ils sont prévus dans l'équipement de base ou en option)	21
7.4	Champ de vision depuis le poste de pilotage	21
7.5	Protection contre l'incendie	21
7.6	Dames de nage et avirons	21
7.6.1	Exigences	21
7.6.2	Détérioration par abrasion	21
7.6.3	Prévention contre le détachement /la perte	21
7.6.4	Résistance des dames de nage	21
7.6.5	Utilisation des dames de nage et des avirons	22
7.6.6	Essai de fonctionnement à l'aviron	22
8	Exigences d'installation	22
8.1	Moteur et compartiments moteur	22
8.1.1	Moteurs in-bord	22
8.1.2	Moteurs hors-bord	22
8.2	Ventilation des compartiments de moteurs à essence et des réservoirs à essence (le cas échéant)	22
8.3	Installations électriques (si elles sont prévues dans l'équipement de base ou en option)	22
8.4	Systèmes carburant	23
8.5	Système de direction commandé à distance (s'il est prévu dans l'équipement de base ou en option)	23
8.6	Systèmes gaz	23
8.7	Feux de navigation	23
8.8	Prévention des rejets	23
9	Équipement à fournir avec le bateau	23
10	Plaque(s) du constructeur et numéro d'identification du bateau	24
11	Manuel du propriétaire	24
	Annexe A (normative) Essais de liaison du tube de flottabilité	25
	Annexe B (normative) Résistance des principaux accessoires installés	27
	Bibliographie	29

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 464, *Petits navires*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 6185-3:2014), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- les bateaux de type VII et de type VIII sont maintenant distingués uniquement par leur catégorie de conception, et non par leur puissance;
- les définitions ont été mises à jour afin de refléter les pratiques actuelles;
- les bateaux de type (catégorie) VIII peuvent avoir une plus grande plage d'angles de gîte pour atteindre le moment de redressement minimal exigé;
- afin de refléter l'augmentation de puissance et de vitesse, des essais de performances sur l'eau peuvent être réalisés à une puissance inférieure à la pleine puissance et sur des vagues plus petites;
- il est recommandé à l'équipage de ne pas s'asseoir sur les tubes de flottabilité lors d'une navigation à vitesse élevée ou sur des vagues d'une hauteur supérieure à 2 m, quelle que soit la catégorie de conception;
- des exigences de conception et d'essai des points de levage ont été ajoutées.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 6185 se trouve sur le site web de l'ISO.

ISO 6185-3:2024(fr)

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

ISO 6185-3

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/253faa67-7074-469d-acad-3d712b49055d/iso-6185-3>

Introduction

La série ISO 6185 est subdivisée en quatre parties comme indiqué ci-dessous. Elle exclut:

- les bateaux dont le tube constitue une seule chambre de flottabilité;
- les bateaux d'une flottabilité $< 1\,800\text{ N}$;
- les bateaux constitués de matériaux non renforcés d'une flottabilité à l'état gonflé $> 12\text{ kN}$ et équipés de moteurs $> 4,5\text{ kW}$.

Elle ne s'applique pas:

- aux jouets aquatiques;
- aux radeaux de survie gonflables.

ISO 6185-1:

- type I Bateaux de longueur $L_H < 8\text{ m}$ à propulsion uniquement manuelle;
- type II Bateaux à moteur de longueur $L_H < 8\text{ m}$ d'une puissance $\leq 4,5\text{ kW}$;
- type III Canoës et kayaks de longueur $L_H < 8\text{ m}$;
- type IV Voiliers de longueur $L_H < 8\text{ m}$ d'une surface de voilure $\leq 6\text{ m}^2$.

ISO 6185-2:

- type V Bateaux à moteur de longueur $L_H < 8\text{ m}$ d'une puissance $4,5\text{ kW} < P \leq 15\text{ kW}$;
- type VI Voiliers de longueur $L_H < 8\text{ m}$ d'une surface de voilure $> 6\text{ m}^2$.

Le présent document (ISO 6185-3):

- type VII Bateaux à moteur de longueur $L_H < 8\text{ m}$, de catégorie de conception C ou D et de puissance $\geq 15\text{ kW}$;
- type VIII Bateaux à moteur de longueur $L_H < 8\text{ m}$, de catégorie de conception B et de puissance $\geq 15\text{ kW}$.

ISO 6185-4:

- type IX Bateaux à moteur (catégories de conception C et D) de longueur $8\text{ m} < L_H \leq 24\text{ m}$ et d'une puissance $\geq 15\text{ kW}$;
- type X Bateaux à moteur (catégorie de conception B) de longueur $8\text{ m} < L_H \leq 24\text{ m}$ et d'une puissance $\geq 75\text{ kW}$.

NOTE L'ISO 6185-4 s'applique uniquement aux bateaux pneumatiques semi-rigides de longueur $8\text{ m} < L_H \leq 24\text{ m}$. Pour les bateaux pneumatiques non rigides entrant dans cette plage de longueurs de coque, le présent document peut être appliqué.

Bateaux pneumatiques —

Partie 3:

Bateaux d'une longueur de coque inférieure à 8 m et d'une puissance moteur assignée supérieure ou égale à 15 kW

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les caractéristiques minimales de sécurité requises concernant la conception, les matériaux à utiliser, la fabrication et les essais des bateaux pneumatiques et des bateaux pneumatiques semi-rigides d'une longueur de coque L_H , mesurée conformément à l'ISO 8666, inférieure à 8 m et dont la puissance moteur assignée est supérieure ou égale à 15 kW.

Le présent document s'applique aux types de bateaux suivants destinés à être utilisés dans une plage de températures d'utilisation comprises entre -20 °C et $+60\text{ °C}$:

- type VII: bateaux à moteur équipés d'un tube de flottabilité relié aux côtés bâbord et tribord, appropriés à une navigation en catégories de conception C et D;
- type VIII: bateaux à moteur équipés d'un tube de flottabilité relié aux côtés bâbord et tribord, appropriés à une navigation en catégorie de conception B.

Le présent document exclut les bateaux à chambre unique et les bateaux dont les tubes de flottabilité sont constitués de matériaux non renforcés, et ne s'applique ni aux jouets aquatiques ni aux radeaux de survie gonflables.

Les bateaux dont les tubes de flottabilité sont constitués d'aluminium, de polyéthylène rotomoulé, de plastique renforcé de fibres ou d'autres matériaux rigides sont exclus du présent document.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/2531aa67-7074-469d-acad-3d712b49055d/iso-6185-3>

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1817, *Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique — Détermination de l'action des liquides*

ISO 2411, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de l'adhérence du revêtement*

ISO 3011, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance aux craquelures dues à l'ozone dans des conditions statiques*

ISO 4674-1, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance au déchirement — Partie 1: Méthodes à vitesse constante de déchirement*

ISO 4675, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Essai de flexion à basse température*

ISO 7840, *Petits navires — Tuyaux souples pour carburant résistants au feu*

ISO 8099-1, *Petits navires — Circuits d'eaux usées — Partie 1: Rétention des eaux usées*

ISO 8099-2, *Petits navires — Circuits d'eaux usées — Partie 2: Traitement des eaux usées*

ISO 6185-3:2024(fr)

- ISO 8469, *Petits navires* — *Tuyaux souples pour carburant non résistants au feu*
- ISO 8847, *Petits navires* — *Système de direction* — *Systèmes à câble sur poulie*
- ISO 8848, *Petits navires* — *Systèmes de direction mécaniques commandés à distance*
- ISO 9093, *Petits navires* — *Vannes de coque et passe-coques*
- ISO 9094, *Petits navires* — *Protection contre l'incendie*
- ISO 10087, *Petits navires* — *Identification du bateau* — *Système de codage*
- ISO 10088, *Petits navires* — *Systèmes à carburant installés à demeure*
- ISO 10239, *Petits navires* — *Installations alimentées en gaz de pétrole liquéfiés (GPL)*
- ISO 10592, *Petits navires* — *Système de direction hydraulique commandé à distance*
- ISO 11105, *Petits navires* — *Ventilation des compartiments contenant des moteurs à essence et/ou des réservoirs à essence*
- ISO 11591, *Petits navires* — *Champ de vision depuis le poste de pilotage*
- ISO 11592-1, *Petits navires* — *Détermination de la puissance maximale de propulsion en utilisant la vitesse de manoeuvre* — *Partie 1: Navires d'une longueur de coque de moins de 8 m*
- ISO 11812, *Petits navires* — *Cavités et cockpits étanches ou rapidement autovideurs*
- ISO 12215-1, *Petits navires* — *Construction de coques et échantillons* — *Partie 1: Matériaux: Résines thermomodurcissables, renforcement de fibres de verre, stratifié de référence*
- ISO 12215-2, *Petits navires* — *Construction de coques et échantillons* — *Partie 2: Matériaux: Matériaux d'âme pour les constructions de type sandwich, matériaux enrobés*
- ISO 12215-3, *Petits navires* — *Construction de coques et échantillons* — *Partie 3: Matériaux: Acier, alliages d'aluminium, bois, autres matériaux*
- ISO 12215-5, *Petits navires* — *Construction de coques et échantillonnage* — *Partie 5: Pressions de conception pour monocoques, contraintes de conception, détermination de l'échantillonnage*
- ISO 12216:2020/Amd 1:2022, *Petits navires* — *Fenêtres, hublots, panneaux, tapes et portes* — *Exigences de résistance et d'étanchéité* — *Amendement 1*
- ISO 12217-1:2022, *Petits navires* — *Évaluation et catégorisation de la stabilité et de la flottabilité* — *Partie 1: Bateaux à propulsion non vélique d'une longueur de coque supérieure ou égale à 6 m*
- ISO 13297, *Petits navires* — *Installations électriques* — *Installations à courant alternatif et continu*
- ISO 13929, *Petits navires* — *Appareils à gouverner* — *Transmissions à engrenages*
- ISO 14945, *Petits navires* — *Plaque du constructeur*
- ISO 14946, *Petits navires* — *Capacité de charge maximale*
- ISO 15084, *Petits navires* — *Mouillage, amarrage et remorquage* — *Points d'ancrage*
- ISO 15085:2003/Amd 2:2017, *Petits navires* — *Prévention de chutes d'homme à la mer et remontée à bord* — *Amendement 2*
- ISO 16315, *Petits navires* — *Système de propulsion électrique*
- ISO 21487, *Petits navires* — *Réservoirs à carburant essence et diesel installés à demeure*
- ISO 23411, *Petits navires* — *Barres à roues*

ISO 25197, *Petits navires — Systèmes électriques/électroniques pour le contrôle de la direction, de l'inverseur et des gaz*

EN 314-2, *Contreplaqué — Qualité du collage — Partie 2: Exigences*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

bateau pneumatique

bateau obtenant tout ou partie de sa forme prévue et de sa flottabilité par *des tubes de flottabilité gonflables* (3.5) ou *des tubes de flottabilité remplis de mousse* (3.6)

3.2

bateau pneumatique semi-rigide

RIB

bateau pneumatique (3.1) obtenant tout ou partie de sa forme prévue au moyen d'une partie inférieure formée d'une partie rigide et d'un *tube de flottabilité gonflable* (3.5) et/ou d'un *tube de flottabilité rempli de mousse* (3.6) supérieur, non rigide

3.3

flottabilité

volume de toutes les chambres formant la coque gonflable, plus tout autre composant apportant de la flottabilité qui lui est fixé à demeure

Note 1 à l'article: Le terme «fixé à demeure» implique qu'il n'est détachable qu'à l'aide d'outils.

3.4

volume total de flottabilité

V

flottabilité comprenant les volumes de flottabilité du *tube de flottabilité gonflable* (3.5) et du *tube de flottabilité rempli de mousse* (3.6), ajoutés à la *flottabilité permanente inhérente* (3.7), ajoutés à la *flottabilité permanente étanche* (3.8) ajoutés à la flottabilité inhérente des parties rigides du bateau

3.5

tube de flottabilité gonflable

tube de flottabilité présent sur les deux côtés bâbord et tribord de la coque lorsque le bateau est en cours d'utilisation, et rempli d'air

3.6

tube de flottabilité rempli de mousse

tube de flottabilité présent sur les deux côtés bâbord et tribord de la coque lorsque le bateau est en cours d'utilisation, et rempli de mousse à cellules fermées

3.7

flottabilité permanente inhérente

flottabilité fournie par des matériaux logés dans la coque et le cockpit

3.8

flottabilité permanente étanche

flottabilité fournie par des chambres étanches remplies d'air et logées dans la coque et le cockpit